

*Affaires courantes*

Lee  
MacLellan  
Marchi  
McGuire  
Mills  
Nault  
Ouellet  
Parker  
Proud  
Riis  
Rocheleau  
Stewart  
Vanclief  
Wappel  
Wood—65

MacAulay  
Manley  
McCurdy  
Milliken  
Murphy  
Nystrom  
Pagtakhan  
Peterson  
Rideout  
Robichaud  
Rodriguez  
Stupich  
Volpe  
Whittaker

**M. le vice-président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

**M. Holtmann:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Pendant le vote aujourd'hui, j'ai remarqué que le député de Davenport était à moitié habillé. Je me demande si le député agira honorablement en décidant de retirer son vote ou s'il ira emprunter une cravatte à Herb Gray.

**M. le vice-président:** À mon avis, la plupart des députés savent quelle est la tenue vestimentaire de rigueur à la Chambre. Elle est clairement exposée dans Beauchesne. Les députés doivent porter des vêtements sobres et de notre époque. C'est la règle.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le vice-président:** Lorsque nous procédons aux votes, il peut arriver que des députés se présentent à la dernière minute et qu'ils ne répondent pas techniquement aux critères de Beauchesne. C'est pourquoi nous avons, dans le passé, permis aux députés d'exercer leur droit de vote. Toutefois, si un député voulait prendre la parole à la Chambre, la présidence pourrait en décider autrement.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination qui ont été pris par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont répu-

tés avoir été renvoyés aux comités permanents compétents, dont une liste est annexée.

\* \* \*

• (1140)

### PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

[Français]

### AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

DÉPÔT DE LA PUBLICATION INTITULÉE PROJETS DE LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE 1990

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)):** Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires de la publication «Projets de la réglementation fédérale 1990».

\* \* \*

### LE SYSTÈME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT DE SANG

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, les Canadiens jouissent d'un appareil de soins de santé parmi les meilleurs au monde. Le système national d'approvisionnement de sang est un élément vital de cet appareil. Les Canadiens donnent généreusement de leur sang et des dizaines de milliers de vies sont sauvées grâce à ces dons de sang et aux produits qui en sont tirés.

Pendant des décennies, le système d'approvisionnement de sang a été un élément clé de la politique et de la pratique canadienne en matière de santé publique. Il est impératif que le public continue de faire confiance au système.

Grâce aux avances technologiques et à notre banque de donneurs, le Canada dispose d'une des réserves de sang les plus sûres au monde.

En fait, notre réserve de sang n'a jamais, en aucun temps de notre histoire, été aussi sûre qu'aujourd'hui.

[Traduction]

On n'a absolument aucune chance de contracter le SIDA lorsqu'on fait don de son sang, et moins d'une